Envoyé en préfecture le 14/02/2018
Reçu en préfecture le 14/02/2018
Affiché le 14 FEV. 2018
ID : 083-218300507-20180213-5709_2018_010-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2018-010

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	34

ACQUISITION DE LA PARCELLE AE 330 SISE ZAC CHABRAN À DRAGUIGNAN

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 8 février 2018

L'An deux mille dix huit et le huit février à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :
RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SYLVIE FRANCIN, BRIGITTE DUBOUIS, ALAIN HAINAUT, FRANCOIS GIBAUD, SOPHIE DUFOUR, JEAN-YVES FORT, GRÉGORY LOEW, DANIELLE ADOUX COPIN, GUY DEMARTINI, ALAIN VIGIER, FRANCOISE JOSSET, BRUNO SCRIVO, SYLVIANE NERVI-SITA, MARTINE ZERBONE, SYLVIE FAYE, ERIC FERRIER, RICHARD TYLINSKI, FRÉDÉRIC MARCEL, MATHILDE KOUJI DECOURT, HUGUES BONNET, ÉVELYNE LORCET, JACQUES GAUTRON, ANNE-MARIE COLOMBANI, JEAN-DANIEL SANTONI, MARIE-PAULE DAHOT, ALAIN MACKE

PROCURATIONS :
CHRISTINE NICCOLETTI à SOPHIE DUFOUR, FLORENCE LEROUX à RICHARD STRAMBIO, STEPHAN CÉRÉT à SYLVIE FRANCIN, JENNIFER PAILLAUX à FRANCOISE JOSSET, OLIVIER AUDIBERT-TROIN à JEAN-DANIEL SANTONI, MARIE-CHRISTINE GUIOL à ANNE-MARIE COLOMBANI

ABSENTS :
MARC GUILLAUME, JEAN-JACQUES LION, AUDREY GIUNCHIGLIA, VALÉRIA VECCHIO, MARIE-FRANCE PASSAVANT

Secrétaire de Séance : MATHILDE KOUJI DECOURT

Publié le : 13 FEV. 2018

Envoyé en préfecture le 14/02/2018
Reçu en préfecture le 14/02/2018
Affiché le 14 FEV. 2018
ID : 083-218300507-20180213-5709_2018_010-DE

RAPPORTEUR : SYLVIE FRANCIN

Dans le cadre de la création de la ZAC Chabran à Draguignan, il était prévu la constitution d'une association syndicale libre (ASL) pour gérer les équipements communs aux îlots 1, 2 et 3, à savoir :

- la voirie (73, place du 7ème bataillon de chasseurs alpins) ;
- 63 places de parking ;
- un bassin de rétention ;
- un séparateur d'hydrocarbures.

Ces équipements sont regroupés sur la parcelle cadastrée section AE n° 330, d'une contenance de 2 031 m², et ont vocation à être intégrés dans le domaine public de la Commune.

Tous les copropriétaires, dont notamment la Communauté d'Agglomération Dracénoise copropriétaire de l'îlot 3 B et propriétaire de l'îlot 1, ont renoncé à la constitution d'une ASL et ont donné leur accord pour la cession à l'euro symbolique des ces équipements à la Commune.

Par conséquent, une régularisation foncière concernant le transfert de ces équipements et de cette parcelle cadastrée section AE n° 330 peut être effectuée par acte administratif.

Le plan dudit bien est joint en annexe de la présente délibération.

À noter qu'il conviendra de classer cette parcelle dans le domaine public de la Commune.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle susvisée par la commune de Draguignan ;
- autoriser, conformément à l'article L. 1311-13 du Code général des collectivités territoriales :
  - Madame Christine PRÉMOSELLI, en sa qualité de Première Adjointe au Maire représentant la commune de Draguignan, à signer l'acte administratif d'acquisition ainsi que tout acte afférent à cette opération ;
  - Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte administratif d'acquisition ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- approuve l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle susvisée par la commune de Draguignan ;
- autorise, conformément à l'article L. 1311-13 du Code général des collectivités territoriales :
  - Madame Christine PRÉMOSELLI, en sa qualité de Première Adjointe au Maire représentant la commune de Draguignan, à signer l'acte administratif d'acquisition ainsi que tout acte afférent à cette opération ;
  - Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte administratif d'acquisition ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Fait à Draguignan, le 8 février 2018

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Envoyé en préfecture le 14/02/2018
Reçu en préfecture le 14/02/2018
Affiché le 14 FEV. 2018
ID : 083-218300507-20180213-5709_2018_010-DE

Département :
VAR

Commune :
DRAGUIGNAN

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQU

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AE
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/01/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

par le centre des impôts foncier suivant :
DRAGUIGNAN
43, Chemin de Sainte Barbe CS 30407
83008 DRAGUIGNAN Cedex

Cdif.draguignan@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
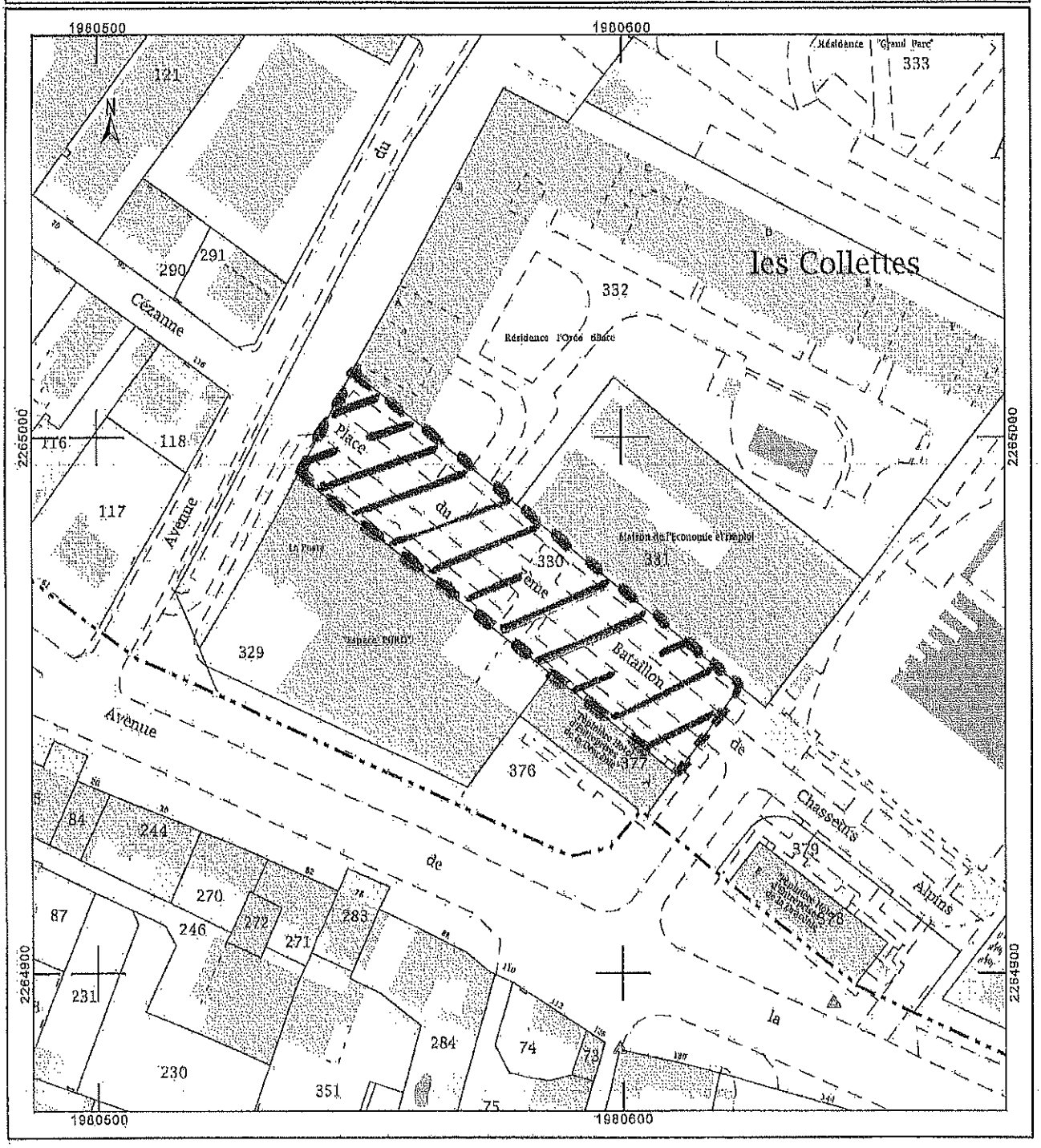
cadastre.gouv.fr